
Adresse de la société populaire des sans-culottes de Saverdun (Ariège) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des sans-culottes de Saverdun (Ariège) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 208-209;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39351_t1_0208_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

hommes libres savent savourer, pour qui ceux qui vont courbés sous des maîtres, mais dans lesquels toute idée de liberté n'est point étouffée, poussent des soupirs et que les despotes détestent.

« Il était écrit que ce gouvernement serait proclamé par les Français, qu'il serait constitué après que la majorité de ceux à qui le peuple en donna la mission aurait surmonté tous les obstacles, évité tous les écueils et rendu vaines toutes les trahisons.

« Oui, les nations trouveront dans la Constitution républicaine des Français le modèle de celle qu'elles sauront se donner un jour lorsque l'épuisement total des forces des despotes et la chute de leur prestige succéderont à leurs vains efforts contre le génie de la liberté qui, quoi qu'ils puissent faire, quoi qu'ils puissent essayer, amènera d'heureuses révolutions dans les diverses plages de la surface du globe soumises encore au despotisme, devant qui les sceptres se briseront, les trônes s'écrouleront, par qui les peuples seront revivifiés et rendus à l'exercice de leurs droits sacrés qu'ils ne purent jamais perdre.

« C'est vous, représentants, qui fûtes choisis pour amener cet ordre des choses; vous proclamâtes la République, vous l'avez constituée, vous avez établi plusieurs branches de législation et dignes d'un peuple libre. Par vous ont été conjurées tant de tempêtes qui menaçaient le vaisseau de l'État; par vous ont été prises les mesures efficaces qui l'ont sauvé jusqu'à ce jour.

« Notre but n'est point de vous flatter, mais de vous exprimer les sentiments que nous dictent la reconnaissance et la franchise, et le vœu que nous inspire notre amour pour la chose publique.

« Vous avez sauvé la République, soustrait l'indigent à l'avarice du riche, rehaussé le crédit de la monnaie nationale; le décret sur la taxe des objets de première nécessité est un nouveau titre à la reconnaissance du peuple envers vous.

« Vous avez enfin bien mérité de la patrie.
« C'est à vous, hommes énergiques de la Montagne, que nous devons les plus grands témoignages de satisfaction. Votre courage, votre marche ferme et rapide, votre dévouement à la République lui ont acquis ses triomphes et conservé son unité et son indivisibilité. Continuez à servir sa cause avec la même ardeur, le bien que vous opérerez encore sera la récompense de celui que vous avez opéré déjà.

« Oui, représentants, vous opérerez encore le bien du peuple; vous demeurerez au gouvernail jusqu'à la fin de la tempête, vous ne remettrez le vaisseau de l'État dans les mains de nouveaux pilotes que dans un temps calme et tranquille. Nous vous le demandons. Les dangers de nouvelles élections de législateurs dans un moment où les ennemis de la chose publique n'oublieraient aucun moyen de les rendre mauvaises, la juste crainte qu'inspire l'inexpérience, même momentanée, dans un temps critique, où un inconvenient léger dans un autre ne laisse pas que d'être à redouter, la crainte de scissions dans le corps législatif lorsqu'elles seraient si funestes à la patrie et pourraient lui causer d'affreux déchirements, tout nous excite à vous le demander. La patrie exige de vous ce nouveau sacrifice, écoutez notre voix et celle de tant de républicains qui vous le demandent avec nous et vous acquiescerez à nos vœux.

« Nay, département des Basses-Pyrénées, le 14 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

« MANAUT, président; GIBERTIN, secrétaire. »

N° 84.

La Société des sans-culottes séant à Saverdun, département de l'Ariège, district de Mirepoix, au citoyen Président de la Convention nationale (1).

« Citoyen,

« Veuillez nous faire le plaisir de communiquer l'adresse ci-closée à la Convention nationale, où elle trouvera l'expression la plus intense de nos cœurs.

« Salut et fraternité!

« Jean SOL, vice-président; J. FINES, secrétaire;
H. GOUT, secrétaire. »

« Saverdun, le 18 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible. »

Les citoyens composant la Société populaire de Saverdun, aux citoyens représentants du peuple à Paris (2).

« Saverdun, le 16 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les sans-culottes composant la Société populaire séant à Saverdun, viennent de secouer le sommeil léthargique où les avaient plongés les projets astucieux et contre-révolutionnaires combinés par les ennemis de la République, de former une seconde Vendée dans le département de l'Ariège dont nous faisons partie.

« Heureusement, citoyens représentants, notre Société, quoique peu nombreuse, contient de vrais et chauds républicains; ils ont concouru de tout leur pouvoir à démasquer les traîtres qui avaient formé ces criminels projets. Les dénonces répétées que nous avons faites aux autorités constituées de notre département n'ont pas été sans fruit, car au moment où nous étions à même de succomber sous leurs criminelles manœuvres, nos sages administrateurs avaient réclamé la force armée auprès des représentants du peuple délégués à l'armée des Pyrénées-Orientales, séant à Toulouse, qui nous envoyèrent fort à propos des défenseurs, ayant à leur tête le général Frécheville.

« Cette expédition, citoyens représentants, a produit un effet merveilleux par la prise de quelques-uns de ces scélérats et par leur entier anéantissement.

« Nous devons beaucoup à la sagesse des ci-

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.
(2) Ibid.

toyens Groussac, Massiac et Piquié, tous trois commissaires civils délégués par vos collègues dans ce département; ils vinrent avec la force armée pour rétablir le bon ordre et mettre en état d'arrestation les citoyens suspects. Nous jouissons depuis cette époque d'une nouvelle vie, et nous avons lieu d'espérer que leurs sages dispositions maintiendront la paix de nos contrées. En notre particulier, nous continuerons une surveillance active et ne cesserons de faire tous les sacrifices que l'intérêt de notre patrie exigera pour terrasser les ennemis de la chose publique et étouffer enfin cette lutte honteuse des passions contre les principes.

« Exaucez, de votre côté, le vœu de tout un peuple; c'est lui qui vous dit de ne point abandonner le vaisseau de l'État que vous ne l'avez mis à couvert des orages qui le menacent de toutes parts; si vous quittez le gouvernail et le remettez en des mains moins expérimentées, il n'est pas douteux qu'il sera submergé.

Quels seraient vos remords, citoyens représentants, si vous aviez à vous attribuer le naufrage de cette arche sainte et sacrée, fruit de tant de peines et de travaux! Non, vous ne le ferez pas, vous connaissez trop vos devoirs envers la patrie pour ne pas punir de mort le lâche qui manifesterait une telle opinion.

« Nous vous engageons donc, au nom du peuple, au nom de la postérité qui doit nous succéder, de continuer vos pénibles travaux et de ne quitter votre poste que vous n'avez définitivement consolidé la République une et indivisible.

« Nous sommes fraternellement les membres composant la Société républicaine séant à Saverdun.

(Suivent 45 signatures.)

N° 85.

Les amis de la liberté et de l'égalité de la Société républicaine séant à Bourdeille, département de la Dordogne, aux citoyens représentants du peuple français (1).

« Le 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« La nation entière a les yeux sur vous, elle attend tout, elle espère tout de vous. Ce n'est pas assez pour votre gloire et pour notre bonheur d'avoir été les fondateurs d'une République qui offre, dans sa naissance, tout ce que l'antiquité nous rappelle de grandeur, de majesté, d'énergie et d'héroïsme; vous devez encore en être les sauveurs, et ne devez l'abandonner à elle-même qu'après l'avoir affermie sur des bases que ni le temps, ni les efforts de toutes les puissances de la terre coalisées puissent ébranler. Restez, au nom de la patrie, restez à votre poste, tels sont vos devoirs, tels sont vos serments, et tels sont nos vœux. Ce n'est pas au fort de la tempête et de l'orage que le pilote doit quitter le gouvernail du vaisseau pour le livrer à des mains

incertaines ou inexpérimentées; restez donc à votre poste, sauvez encore une fois la patrie; purgez le sol de la liberté des troupes d'esclaves qui l'infestent! Que les tyrans et les despotes apprennent enfin ce que peut l'amour de la liberté sur un peuple qui en connaît le prix, qui s'est montré digne de l'acquérir et capable de la défendre! Plus vous aurez fait de sacrifices, plus vous aurez de droits à la reconnaissance des Français et à l'admiration des peuples. Et si vos travaux sont au-dessus de toute récompense, vous en trouverez le prix dans nos cœurs et votre dédommagement dans le bonheur de tous vos concitoyens.

« Salut et fraternité aux représentants du peuple français.

« DUFOUR, *président*; MEYSONNISSAS, *secrétaire rédacteur.* »

N° 86.

La Société populaire de La Loupe, district de Châteauneuf-en-Thimerais, département d'Eure-et-Loir, à la Convention nationale (1).

« Du 9^e jour de la 3^e décade du 1^{er} mois l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Dès le premier jour de la Révolution, les habitants de la commune de La Loupe en rendirent grâce à la Providence qui les a comblés de ses bienfaits en développant successivement le génie de l'homme au point de changer un gouvernement tyrannique en un gouvernement populaire: c'était le cri de la nature qui le demandait depuis des siècles; et des représentants qui ont le mieux connu ses droits, nous ont donné une Constitution républicaine. Avec quel enthousiasme nous l'avons acceptée! Plus digne en tout d'un peuple vraiment libre, nous l'avons voulu méditer en commun. A l'exemple de nos frères les Jacobins de Paris et de toutes les Sociétés populaires de la République y affiliées, nous avons voulu aussi nous former en Société populaire pour mieux observer l'exécution de nos saintes lois. Cette Société vient de prendre naissance; quel est son premier devoir et le plus doux à remplir? C'est sans doute de remercier les représentants du peuple de la Constitution qu'ils leur ont donnée, et de leur représenter qu'étant les dieux tutélaires de la France, ils les prient de ne point abandonner un poste qu'ils ont si dignement rempli, qu'ils n'aient parachevé le grand œuvre que la nature leur a suggéré.

« Oui, représentants, après avoir abattu le tronc du despotisme dans les personnes de Louis le dernier et de son infâme épouse, corruptrice des mœurs, vous ne devez remettre le gouvernement de la machine républicaine qu'après avoir détruit jusqu'à la dernière racine de la tyrannie, puisque ces esclaves osent encore élever leurs têtes hideuses pour entraver sa marche.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.